

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023**  
**Délibération n° DE\_2023\_050**

Le 06 novembre deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : DIDIER Thierry, PEYSSON Catherine, BELLE Michaël, BRUN Mireille, DESSUS Jean-François, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, LEYMAN Robert, SIMOND Bruno et VANDERNOOT Noémie

Absents excusés : TERROT Stéphanie (pouvoir à BOMPARD Jocelyne)

Absents : MASNATA Mallaury et TURC Jack

Secrétaire : ARNEPHY Delphine

---

**OBJET : Division en volume passage voûté dit « ruelle de la voûte »**

Le Maire explique que dans le cadre de la vente de la propriété LEMASSON, une division en volume de la parcelle cadastrée section F n°844 est nécessaire. Chaque volume de l'ensemble immobilier constitue un immeuble juridiquement indépendant et autonome par rapport à l'autre volume. Un niveau 0, représentant la partie communale (passage voûté) et un niveau 1 représentant la partie à rattacher à la propriété de Mme LEMASSON.

Le Conseil Municipal doit valider l'état descriptif de division en volume transmis par Me PIQUEMAL, notaire en charge du dossier et autoriser le Maire à signer l'acte afférent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ACCEPTE** l'état descriptif de division en volume aux termes duquel le lot volume 1 correspondant au passage voûté, voie communale dite « ruelle de la voûte » est attribué à la commune.

**DONNE** tout pouvoir au Maire, avec faculté de substituer ou à défaut à tout collaborateur de l'étude de Maître PIQUEMAL, notaire à PUY SAINT MARTIN (26450) pour régulariser tout acte à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
T. DIDIER

